



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CONSEILLER DU SALARIE Article L1232-7 à L1232-1 et D1232-9 et suivants du Code du travail
ATTESTATION DU SALARIE AYANT BENEFICIE DE L'ASSISTANCE DU CONSEILLER DU SALARIE**

Je soussigné(e)
Atteste que Mme / M.
m'a assisté(e)

lors de l'entretien préalable à un éventuel licenciement

lors d'un entretien préparatoire à la rupture conventionnelle qui a eu lieu le / /.....
entre h et h dans les locaux de l'entreprise

.....
à l'adresse suivante

Il n'y a pas eu de rendez-vous préparatoire entre M et moi-même ;

Un rendez-vous préparatoire a eu lieu ce même jour entre h et h ;

Un rendez-vous préparatoire a eu lieu, mais à une autre date (préciser) (1) : / /.....

Fait à , le / /..... Signature du (de la) salarié(e)

Informations statistiques complémentaires (non obligatoire) Effectif de l'entreprise :

Moins de 10 de 10 à 49 de 50 à 199 200 et + Secteur d'activité : Industrie Commerce

Agriculture Transports Bâtiment Autres

Le salarié assisté est : une femme un homme

*Un exemplaire est à remettre à la DDETS06 à l'adresse mail suivante : ddets-branches-entreprises@alpes-maritimes.gouv.fr,
accompagné de l'état mensuel de frais de déplacement. Un exemplaire est à conserver par le conseiller du salarié.*

*Rappel : les absences de l'entreprise pour des rendez-vous préparatoires ne se situant pas immédiatement avant l'entretien préalable
n'entrent pas dans le cadre des autorisations d'absences fixé par l'article L 1232-9 du code du travail.*